

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024	
En exercice	35	Date de la convocation	04-10-2024
Quorum	26	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	24	N° de la délibération	10 - CA 2024-10-16
Représentés	10	Objet	Renouvellement Urbain – Présentation des points d'avancement
Votants	34		
Le 16/10/2024 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de LORIENT AGGLOMERATION. Quai du Péristyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.			

Participants (24) : Mme Hortense LE PAPE, M. Marc BOUTRUCHE, M. David ROBO (vote jusqu'au point n°5 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT (vote jusqu'à la délibération n°9), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC (vote jusqu'au point n°8 inclus) Mme Marie-Françoise CERESZ, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myriam COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Christine LE STRAT (en visio conférence) Mme Florence VIGNEAU, M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR,

Excusés ayant donné pouvoir (10) : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Michel TOULMINET (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Pascal BARRET (pouvoir à Mme LEROUX), M Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE), Mme Marie-Jo LE BRETON (pouvoir à Mme PERRAULT), Mme LE GALL (pouvoir à Mme HOUZIAUX), M. Pierre GUEGAN (pouvoir à M JAGOUDET), M Gilles CARRERIC (pouvoir à Mme COCHE, à compter du point n°9), M. David ROBO (pouvoir à Mme LE PAPE à partir du point n° 6), Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à Mme HERRY à compter du point n°10),

Excusé (1) :

M. Jean-Noël TEXIER

La présente délibération actualise le point d'avancement des opérations de Renouvellement Urbain identifiées dans le Plan Stratégique Patrimoniale 2018-2027. Elle est complétée en annexe d'un tableau reprenant les coûts induits par leur mise en œuvre et les recettes associées (subventions et valorisation des fonciers), en fonction des phases d'avancement :

- **Les opérations en étude préalable** pour 17 résidences soit 1984 logements concernés. Des plans guides du futur quartier sont en cours de définition et de validation avec l'Etat et les Collectivités Locales (les Agglomérations et les Villes).
- **Les opérations en phase de relogement** pour 7 résidences soit 394 logements concernés où il est indiqué les dates prévisionnelles de démolition. Dans un marché immobilier fragilisé par la baisse de libération des logements sociaux, il est demandé aux Agences de Morbihan Habitat de respecter ce planning afin de limiter la perte d'exploitation liée aux logements vacants.
- **Les opérations en phase de déconstruction** pour 8 résidences soit 476 logements concernés. Une attention particulière est portée au niveau du tri, de la valorisation et des réemplois des déchets afin de promouvoir une économie circulaire.
- **Les opérations en phase d'aménagement** pour 18 résidences. 916 logements ont été déconstruits, ce qui représente près de 16 hectares de foncier à valoriser. Ces nouveaux quartiers répondront aux défis sociaux et écologiques en préservant l'environnement, mixant les statuts d'occupation (logements locatifs social, accession sociale et privé) et de fonction (logements et locaux d'activités), la régénération de l'espace public...

Il vous est proposé d'engager les opérations suivantes dans une démarche de Renouvellement Urbain :

- LANESTER – Le Penher
- GRAND CHAMP – la résidence les Pins
- LORIENT – Marc Pourpre
- VANNES – La Bourdonnaye
- PORT LOUIS – La Citadelle (ancienne gendarmerie)
- SAINT AVE – le pavillon cluster
- SARZEAU – Saint Colombier
- LORIENT – BDC – 1 à 7 Gounod

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide la programmation des opérations de Renouvellement Urbain
- valide les arrêts d'attribution
- autorise le Directeur Général à mettre en œuvre l'exécution budgétaire, en engageant notamment les démarches préliminaires à l'exécution de ces opérations

